



Prets sous regime separation de biens

Par **carjo19**, le **07/07/2008** à **15:39**

Mon mari et moi, mariés sous le regime de la separation des biens achetons une maison. Avant notre mariage, mon mari avait acheté un appartement en son nom, mais n'avait pas eu droit à pret à taux zero en raison qu'il était déjà propriétaire d'un bien immobilier.

Ma question est la suivante : dans la mesure où nous sommes mariés sous le regime de la séparation de biens, et que l'achat de la maison constitue pour moi mon premier achat pour residence principale, ai-je droit au prêt à taux zero ?

De même peut-on emprunter chacun de notre coté ? ou sommes nous obligés d'emprunter ensemble ?

Merci d'avance pour vos réponses !